

## FAIRE autrement MAINTENANT

### L'AGRICULTURE

Comme beaucoup d'autres secteurs de notre économie et de notre société, l'agriculture est en mutation. La nécessaire évolution vers le développement durable, l'appropriation des terres par des spéculateurs, les difficultés rencontrées par la relève, l'obligation de se montrer créatif et innovant dans une économie compétitive sont autant de défis pour le monde agricole du 21<sup>e</sup> siècle au Québec.

L'agriculture est plus essentielle à la vie que beaucoup d'autres activités économiques. Les agriculteurs et les agricultrices d'ici nous nourrissent. Nous devons leur en être reconnaissant et les soutenir mieux que nous l'avons fait dans les dernières années.

#### **L'agriculture fait face à de grands défis que le NPDQ saura relever :**

- ✓ La protection de l'environnement dans le respect de l'agriculture et de la foresterie.
- ✓ La lutte contre l'accaparement des terres et pour une fiscalité adaptée à la conjoncture.
- ✓ La défense et la modernisation de la gestion de l'offre.
- ✓ Le soutien à l'investissement et aux modèles d'agriculture alternative.
- ✓ L'aide à la relève.
- ✓ La revalorisation et la défense des droits des travailleurs agricoles.
- ✓ L'articulation de la production agricole avec la sécurité alimentaire.
- ✓ Le développement de l'agriculture urbaine.

### NOS ENGAGEMENTS

#### ***La protection de l'environnement dans le respect de l'agriculture et de la foresterie.***

- Créer un réseau d'agences régionales agricole autonomes chargées de :
  - organiser le dialogue local entre les agriculteurs, les organisations de défense de l'environnement, les administrations publiques locales et provinciales concernées, les acteurs économiques locaux ;
  - offrir aux producteurs des services de conseil-formation-études en matière d'investissement durable, lutte aux ennemis des cultures, conservation des sols et des cours d'eau, méthodes d'irrigation adaptées au changement climatique ;
  - gérer l'augmentation des superficies cultivées de manière adaptée aux besoins et aux contraintes locales ;
  - promouvoir les nouveaux modèles d'agriculture durable

- Amener le financement de la recherche publique en agriculture au niveau moyen des pays de l'OCDE et favoriser les travaux sur :
  - les modèles d'agriculture alternative
  - la lutte biologique aux ennemis des cultures
  - les petites unités de production et les filières courtes
- Réévaluer et moderniser la réglementation environnementale applicable au monde agricole en fonction des progrès de la recherche et des pratiques dans une approche d'amélioration continue.
- Mettre en place un dispositif de partage des risques et de soutien aux producteurs qui s'engage dans la transition vers un modèle d'agriculture alternative (acquisition d'une certification, permaculture, désintensification de l'élevage, bien-être animal).

### ***La lutte contre l'accaparement des terres et pour une fiscalité adaptée à la conjoncture.***

- Imposer un moratoire pour évaluer la situation actuelle concernant l'accaparement des terres à visée spéculative par des acquéreurs non issus du monde agricole ; éventuellement limiter à 100 hectares par personne morale l'acquisition des terres pour les cinq prochaines années.
- Revoir les paramètres du PCTFA, notamment son plafond budgétaire annuel en fonction de l'évolution de l'augmentation de la valeur des terres de manière à limiter l'augmentation de la part des taxes foncières payée par les producteurs.
- Mettre en place un dispositif de contrôle de l'augmentation de la valeur imposable et du taux d'imposition des terres agricoles et boisés privés, dans le cadre de la fiscalité municipale.
- Supprimer l'assujettissement des remboursements de taxes foncières à l'impôt sur le revenu.

### ***La défense et la modernisation de la gestion de l'offre.***

- Faire pression sur Ottawa pour garantir le maintien du système de la gestion de l'offre sans concession dans le cadre de l'ALENA.
- Développer la diversification des échanges commerciaux avec les pays étrangers.
- Compenser à 100% les pertes induites par le PTPGP et l'AECG
- Protéger les travailleurs agricoles et assurer le maintien des milliers d'emplois dont l'existence dépend de la préservation du système de gestion de l'offre.
- Moderniser l'attribution des quotas dans un sens plus égalitaire afin de faciliter le développement et le maintien des petites unités et des nouvelles unités de production.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement et de contrôle des prix pour assurer que la vente de la production aux transformateurs se fasse à un prix juste, couvrant les charges d'exploitation et garantissant un profit minimum aux producteurs.

***L'aide à la relève.***

- Faciliter la transmission à la relève en bonifiant le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) et en assouplissant les critères d'éligibilité, notamment pour les diplômés étrangers.
- Subventionner la création de nouvelles activités (ou la transformation d'activités existantes) appuyées sur des modèles d'agriculture alternative, par les jeunes qui terminent leurs études.
- Soutenir financièrement le développement des activités reprises par des jeunes dans le milieu agricole en développant un outil de crédit à faible taux avec congés de paiement initial.
- Revoir avec le palier fédéral les lois et réglementation en vigueur concernant la cession des terres agricoles afin de faciliter et promouvoir la cession de terre à un membre de la famille souhaitant venir en relève.

***La revalorisation et la défense des droits des travailleurs agricoles.***

- Rechercher avec le palier fédéral les moyens de faciliter la délivrance rapide de permis de travail pour les travailleurs agricoles, notamment ceux ayant déjà travaillé antérieurement sur le territoire canadien.
- Garantir que le droit du travail soit respecté pour ces travailleurs comme il l'est pour tout citoyen et toute citoyenne du Québec.
- Mettre en place un fonds de soutien à la formation des travailleurs agricoles (y compris étrangers) aux nouvelles technologies, notamment à celles applicables dans le secteur horticole.
- Développer un programme de sécurité du revenu étalant sur plusieurs années l'impact sur les entreprises agricoles de l'augmentation rapide du salaire minimum.

***L'articulation de la production agricole avec la sécurité alimentaire.***

- Favoriser le raccourcissement des filières (agriculture de proximité) en soutenant le développement de la transformation sur site.
- Intégrer les banques alimentaires dans la filière pour faciliter le ramassage direct auprès des producteurs de produits non conformes rejetés par les transformateurs et les détaillants.
- Améliorer l'efficacité agricole en forçant l'achat par les détaillants d'un pourcentage minimal de produits non conformes aux normes actuelles de la vente au détail.
- Prendre des mesures limitant la concentration des acteurs dans les filières industrialisées (légumes de transformation par exemple).

***Investissement et sécurisation financière des entreprises agricoles - Soutien aux modèles d'agriculture alternative.***

- Bonifier et augmenter la couverture de l'ASRA sur la base des conséquences des crises récentes (inondations, sécheresse, variations des cours).

- Prioriser la création de programmes de gestion des risques (GRE) adaptés aux entreprises faisant moins de 100 000 dollars de revenu agricole brut.
- Prioriser la création de programmes de gestion des risques (GRE) adaptés aux entreprises en régions éloignées (MRC prioritaires).
- Prioriser les programmes d'investissement dans les activités appuyées sur des modèles d'agriculture alternative et moderne :
  - Agriculture biologique
  - Production intégrée (permaculture)
  - Agriculture paysanne (à taille humaine)
  - Agriculture de précision (grandes cultures)
  - Élevage désintensifié et bien-être animal

#### ***Développement de l'agriculture urbaine.***

- Développer et disséminer l'expertise en agriculture urbaine :
  - Promouvoir et soutenir la création de programmes de formation technique spécifiques au Cégep et à l'université
  - Mettre en place un programme d'actions d'éducation citoyenne à l'agriculture urbaine.
- Rechercher avec les juridictions municipales les meilleurs moyens d'inclure l'agriculture dans la planification urbaine
- Intégrer l'agriculture urbaine aux projets de développement d'infrastructures dont Québec a la responsabilité.